

Statut de l'alerte **Terminée**
Bulletin n° DSI_2022_015_VDT_SO2

Observations :

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées sur la journée du 14 juillet 2022.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure - [µg/m³]) a été dépassé pour la première fois de la journée à 07h15 avec une valeur à 314.7 µg/m³. Le premier dépassement de seuil s'est terminé à 7h45 avec une valeur à 249.2 µg/m³. Les concentrations en dioxyde de soufre sont alors revenues à des valeurs moyennes à faibles avant d'augmenter à nouveau en début d'après-midi.

Ainsi, deux dépassements de seuil ont eu lieu successivement à 13h00 et 14h15 avec des valeurs à 330.7 µg/m³ et 304.7 µg/m³, et ont pris fin à 13h30 et 14h30 respectivement.

Depuis, les concentrations sont revenues à de faibles valeurs.

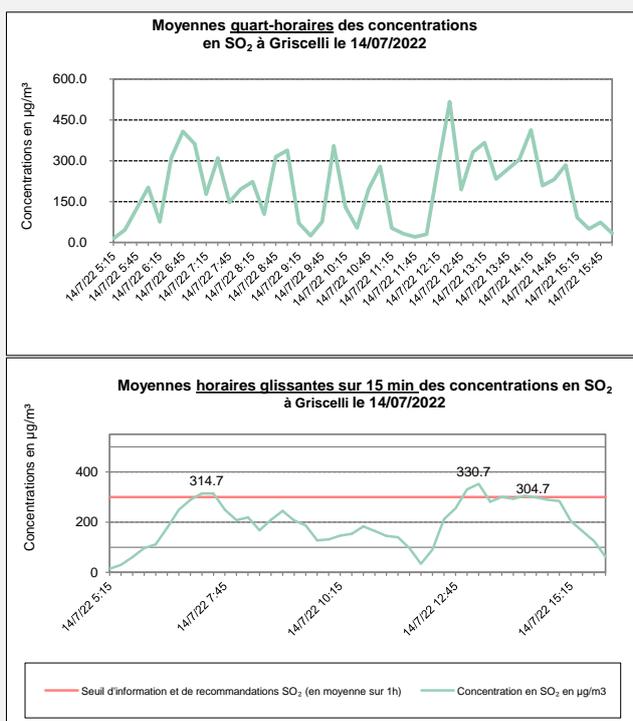
Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents moyens avec des rafales à 30 nds de secteurs nord-ouest à ouest-nord-ouest ont été observés sur la journée du 14/07/2022.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul TBTS+ depuis mercredi 13 juillet à 21h01.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé au sud-est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	- 314.7 µg/m ³ (moyenne de 6h15 à 7h15) - 330.7 µg/m ³ (moyenne de 12h00 à 13h00) - 304.7 µg/m ³ (moyenne de 13h15 à 14h15)
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	- 249.2 µg/m ³ (moyenne de 6h45 à 7h45) - 281.6 µg/m ³ (moyenne de 12h30 à 13h30) - 298.6 µg/m ³ (moyenne de 13h30 à 14h30)
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	3
Maximum horaire (concentration - heure)	352.4 µg/m ³ (moyenne de 12h15 à 13h15)
Moyenne journalière	119.8 µg/m ³



Le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure